

Procès Verbal de la réunion du 24 octobre 2011

Le dix huit octobre deux mille onze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt quatre octobre deux mille onze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Plan Local d'Urbanisme – Présentation des offres des bureaux d'études
- Chaufferie bois – convention constitutive du groupement de commandes de combustible
- Entretien des haies - devis
- Rapport d'activités de la Communauté de Communes du pays Méluzin
- Transactions immobilières – devis d'honoraires de géomètre
- Plan de la Mimaudière – Terrassement et aménagement
- Projet de plantation (Mimaudière et Pétinière)
- Avenant aux travaux de sécurisation
- Plan de circulation communal (Bourg et route de Lusignan)
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille onze, le vingt quatre octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absents représentés : M. ROUSSEAU Daniel.

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Mademoiselle Fabienne OLÉAC a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 26 septembre 2011

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 26 septembre 2011, le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N°2011 - 118 – Plan Local d’Urbanisme

Présentation des offres des bureaux d’études

Monsieur le Maire présente le rapport d’ouverture des plis relatifs à la consultation de bureaux d’études pour l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme, établi par la Direction Départementale des Territoires 86.

Sur les 6 bureaux d’études consultés, 2 ont remis une offre dans les délais :

1. CONCEPT INGENIERIE de NIORT
2. ECP URBANISME de POITIERS

Après examen, les offres des deux bureaux d’études ont été déclarées recevables.

Le Conseil Municipal confirme leur audition par la commission de travail PLU le 4 novembre 2011.

N°2011 - 119 – Chaufferie automatique à bois déchiqueté

Convention constitutive du groupement de commande de combustible

Monsieur le Maire rappelle la nécessité régulière de s’approvisionner en bois déchiqueté pour alimenter la nouvelle chaudière. Actuellement cet approvisionnement se fait directement auprès d’un fournisseur par la Commune de JAZENEUIL.

Il rappelle qu’au moment de la conception de ce projet de chaufferie, il avait été évoqué la possibilité de mutualiser les besoins d’approvisionnement entre les différents projets similaires du canton.

Les Communes de SAINT SAUVANT, JAZENEUIL et prochainement CLOUÉ, ainsi que la Communauté de Communes du pays Mélusin, étant concernées par l’utilisation de ce combustible, il est proposé de créer un groupement d’achat pour une meilleure gestion des deniers publics.

Pour ce faire, la Communauté de Communes propose de coordonner ce groupement d’achat et a établi une convention qu’elle soumet à chacune des parties.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal se rallie à la remarque de Monsieur Christian ROUSSEAU qui demande l’inscription dans le cahier des charges d’un article tendant à favoriser une production de bois en circuit court.

Il est précisé que Monsieur Fredy POIRIER, vice-président de la Communauté de Communes, travaille sur une valorisation et le développement d’une production locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reporte sa décision lors de la prochaine réunion pour permettre de tenir compte de ce point.

N° 2011 - 120 – Entretien des haies

Devis de prestation

Monsieur Bernard MACOUIN présente le devis de l'entreprise ETA Philippe BILLY d'AYRON (86) pour une prestation d'élagage des haies au lamier et de broyage des fossés et accotements des chemins ruraux :

- 35 kms à 108.00 € HT, soit 3780 € HT – 4520.88 € TTC

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de passer commande auprès de l'ETA Philippe BILLY.

N° 2011 - 121 – Zone artisanale du Pré Sableau

Aménagement de lots

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de deux lots sur la zone artisanale du Pré Sableau par des artisans locaux.

Les différents concessionnaires ont été sollicités pour établir des devis pour l'alimentation en eau (SIAEPA) et en électricité (SOREGIES – SRD).

En ce qui concerne le branchement en électricité des parcelles, les devis de la SOREGIES et de SRD ont été réalisés sur la base de l'établissement d'une PVR.

Les données techniques fournies par SOREGIES et SRD sur leurs devis ne permettent pas au Conseil Municipal de prendre une quelconque décision sans explication de leur part sur le terrain.

Concernant la division cadastrale nécessaire à ce projet et le bornage, un devis a été demandé à l'entreprise ABSCISSE GEO CONSEIL de SAINT BENOIT :

- devis pour la Commune de JAZENEUIL comprenant les créations d'une parcelle pour l'atelier municipal, d'une parcelle pour la voirie intérieure, et d'une parcelle pour le surplus restant propriété de la Commune : 375.85 € HT, soit 449.52 € TTC.

Pour information, deux devis destinés aux artisans :

- 1 – devis pour Monsieur AMIRAULT Pascal comprenant la création d'une parcelle et bornage : 421.05 € HT, soit 503.58 € TTC.
- 2 - devis pour Monsieur GUILLEMOTONIA Vincent comprenant la création d'une parcelle et bornage : 421.05 € HT, soit 503.58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ABSCISSE GEO CONSEIL de SAINT BENOIT pour un montant de 375.85 € HT, soit 449.52 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2315 de l'opération « Voirie divers ».

N°2011 - 122 – Acquisitions foncières

Divisions parcellaires et bornages

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations sur différents sites privés à passer dans le domaine communal, ainsi que les devis de l'entreprise ABSCISSE GEO CONSEIL de SAINT BENOIT concernant les divisions parcellaires et les bornages qui en résultent :

- **le Pré du Pont** : Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée G 1137 appartenant à Madame LEVRAULT Andrée, et d'une partie de la parcelle cadastrée G 1139 appartenant à Madame MARCHE Gilberte, servant actuellement de parking.

Le prix proposé de 0.40 € le m² a été accepté par les intéressées, et Les surfaces seront déterminées sur place avec les propriétaires et le géomètre.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ces parties de terrain au prix de 0.40 € le m² et donne pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches administratives d'acquisition auprès de l'étude de Maître MEUNIER, Notaire à LUSIGNAN, et de viser les actes.

Concernant les divisions parcellaires et le bornage, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ABSCISSE GEO CONSEIL qui s'élève à la somme de 920.45 € HT, soit 1100.86 € TTC.

- **Rue du Vieux Château** : Acquisition à titre gracieux d'une partie de la parcelle cadastrée G 752 appartenant à Monsieur et Madame AUGER Philippe, et d'une partie de la parcelle cadastrée G 753 appartenant à Monsieur et Madame GACHET Jean Marc, situées en bordure de voirie et servant occasionnellement de parking.

Les surfaces seront déterminées sur place avec les propriétaires et le géomètre.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ces parties de terrain à titre gracieux et donne pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches administratives d'acquisition auprès de l'étude de Maître MEUNIER, Notaire à LUSIGNAN, et de viser les actes.

Concernant les divisions parcellaires et le bornage, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ABSCISSE GEO CONSEIL qui s'élève à la somme de 474.20 € HT, soit 567.14 € TTC.

- **Place de l'église – rue Saint Jean Baptiste** : Acquisition à titre gracieux des parties de parcelles appartenant respectivement aux riverains de la place : Monsieur et Madame DUPUIS Eric pour la parcelle cadastrée G 372 - Monsieur JOULIN Claude pour la parcelle cadastrée G 371 - Monsieur et Madame LESENECHAL Thierry pour la parcelle cadastrée G 370 - Consorts JACOB pour la parcelle cadastrée G 367 - Monsieur et Madame DELAGE Pascal pour la parcelle cadastrée G 366, formant actuellement un parking aménagé par la Commune.

Les surfaces seront déterminées sur place avec les propriétaires et le géomètre.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ces parties de terrains à titre gracieux et donne pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches administratives d'acquisition auprès de l'étude de Maître MEUNIER, Notaire à LUSIGNAN, et de viser les actes.

Concernant les divisions parcellaires et le bornage, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ABSCISSE GEO CONSEIL qui s'élève à la somme de 666.75 € HT, soit 797.43 € TTC.

- **le Châtaignier** : Acquisition à titre gracieux des parties de parcelles appartenant respectivement aux riverains de la voirie communale : Monsieur et Madame DAIGNE Marc pour la parcelle cadastrée E 489 - Monsieur BEAUCHAMP Cédric et Mademoiselle UZURET Aurélie pour les parcelles cadastrées E 612 et E 809 - Monsieur et Madame TAVEAU Claude pour la parcelle cadastrée E 758 - Monsieur et Madame BENARD Ernest pour la parcelle cadastrée E 305 – Monsieur et Madame BERNAUDEAU Jean Claude pour la parcelle cadastrée E 580, formant

actuellement une partie de la voirie desservant le village et aménagée par la Commune.

Les surfaces seront déterminées sur place avec les propriétaires et le géomètre.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ces parties de terrains à titre gracieux et donne pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches administratives d'acquisition auprès de l'étude de Maître MEUNIER, Notaire à LUSIGNAN, et de viser les actes.

Concernant les divisions parcellaires et le bornage, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ABSCISSE GEO CONSEIL qui s'élève à la somme de 1940.55 € HT, soit 2320.90 € TTC.

- **Puy Godet** : Acquisition à titre gracieux des parties de parcelles appartenant respectivement aux riverains de la voirie communale : Monsieur MARTIN Olivier pour la parcelle cadastrée C 399 - Monsieur BELIN Rémy pour les parcelles cadastrées C 155 et C 158, formant actuellement la voirie desservant le village et aménagée par la Commune.

Les surfaces seront déterminées sur place avec les propriétaires et le géomètre.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ces parties de terrains à titre gracieux et donne pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches administratives d'acquisition auprès de l'étude de Maître MEUNIER, Notaire à LUSIGNAN, et de viser les actes.

Concernant les divisions parcellaires et le bornage, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ABSCISSE GEO CONSEIL qui s'élève à la somme de 261.35 € HT, soit 312.57 € TTC.

L'ensemble des dépenses sera imputé en investissement, à l'article 2112 de l'opération « Acquisition d'immeubles ».

N° 2011 - 123 – Décision Modificative n°1

Budget Commune

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n°1 suivante :

Budget Commune

☞ une **augmentation de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
Dépenses d'Investissement		
Opération n°119 Acquisition d'immeubles		
• terrains de voirie	2112	3 700 €
Total		3 700 €

☞ une **diminution de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
Dépenses d'Investissement		
Opération n°112 Aménagement de la Vallée		
• Installation	2315	3 700 €
Total		3 700 €

N°2011 - 124 – Programme de plantation du Pays des 6 Vallées
Saison hivernale 2011 - 2012

Monsieur Jérôme MÈMETEAU présente un projet de plantation pour la saison hivernale 2011 – 2012 élaboré en partenariat avec l'association Prom'haies Poitou-Charentes de MONTALEMBERT (79) qui apportera son appui technique.

Ce projet comporte la plantation de 6 arbres fruitiers, 335 ml de haies champêtres, 520 m² de bosquets, soit 538 plants au total répartis sur deux sites : la Mimaudière et la Pétinière, pour un montant estimatif de 10 294 € HT.

Ce projet serait présenté au Pays des Six Vallées dans le cadre de son programme de plantation, et avec le soutien financier de la Région Poitou-Charentes (dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable) dont l'aide peut représenter jusqu'à 80% du montant HT des travaux.

Après étude et débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet élaboré par l'association Prom'haies suivant le détail ci-dessous :

site 1 : **la Mimaudière** (sur le plan du village) : plantation d'un bosquet, comblement de haie avec 35 ml de plantation et régénération naturelle, plantation de 30 ml de haie basse, plantation de 145 ml de haie bocagère, plantation d'un érable Plane et de cerisiers le long de la Voie Communale n°7 de la Bruyère à Jazeneuil,

site 2 : **la Pétinière** : plantation de 135 ml de haie arbustive.

Il accepte également le budget prévisionnel de ce programme qui s'établit de la manière suivante :

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET
(Dépenses éligibles)

Bilan des quantités pour les haies	Montant HT (€)	Prestataire possible
FOURNITURES		
Fourniture des plants 532 Jeunes plants forestiers 6 arbres Soit 538 jeunes plants forestiers au total	911 €	PROM'HAIES
Fourniture de tuteurs et protections 58 gaines 14*120 cm 116 tuteurs 150 cm 6 kits arbre	139 €	PROM'HAIES
Fourniture de copeaux 42 m ³ au total		Commune
MAIN D'ŒUVRE		
Préparation site de la Mimaudière (fourniture de la terre par la commune)	6012 €	CTPA
Piquetage		Prom'Haies
Travaux du sol en labour et émiettage 145 m pour la haie bocagère	130 €	EARL DES SERVOLETS
Travaux du sol pelle mécanique Fosses et haie de comblement	300 €	LUSAGRI
Plantation des plants, et pose des protections	2187 €	CPIE Gâtine poitevine
Pose du paillage (42 m ³)		
ANIMATION-COMMUNICATION		
Animations avec les 2 classes de primaire (1 J)		615 €
Animation greffe (0,5 J)		
TOTAL HT ÉLIGIBLE		10 294 €

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de constituer et de viser l'ensemble des pièces nécessaires au dossier de demande d'aide sur le projet ainsi constitué avec l'association Prom'haies, pour qu'il soit présenté en commission du Pays des Six Vallées et à la Région Poitou-Charentes.

N°2011 - 125 – Travaux de sécurisation des voies

Tranche conditionnelle 2 – Lot VRD (CTPA) – avenant n°2

Monsieur Jérôme MÈMETEAU présente l'avenant n°2 relatif aux travaux supplémentaires demandés par la Commune concernant l'aménagement et la sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg – tranche conditionnelle 2 – Lot 1 VRD (CTPA) :

AVENANT N° 2 TRANCHE CONDITIONNELLE 2 - LOT 1 VRD - ENTREPRISE CTPA					
Art.	DESIGNATION	Qté	U	PRIX U	Montant HT
TRAVAUX EN PLUS VALUE					
Réalisation d'un plateau surélevé carrefour rue de la Gatine/rue du Vieux Château					
.1.17.5	Couche d'accrochage 300g/m2 de bitume résiduel	410.0	m2	0.35	143.50
	Couche de base en GB2 0/14 ép= 6cm	410.0	m2	11.00	4 510.00
.3.8.1	Grille d'entourage d'arbre en bois	-2.0	u	978.50	-1 957.00
	<i>sous total</i>				2 696.50
Réalisation des surfaces en béton devant le garage					
Revêtement en béton de site					
.1.16.5	GNTA dioritique 0/31,5 ép= 15cm	42.0	m2	9.20	386.40
.1.19.7	Béton de site désactivé épaisseur= 12cm, composé d'un mélange d'agrégats différents 0/30 de couleur claire	10.0	m2	22.95	229.50
.1.19.8	Béton de site désactivé épaisseur= 12cm, composé d'un mélange d'agrégats différents 0/30 de couleur foncée	32.0	m2	25.40	812.80
Assainissement des eaux pluviales					
Tranchée collecteur lit de pose, protection tuyau diorite 10/14 300 litres/ml					
.1.29.1	* larg= 0,60 prof= 0,80	10.0	ml	20.75	207.50
.1.33	Canalisations				
.1.33.7	Ø 200 PVC	10.0	ml	28.00	280.00
.1.33.8	Ø 160 PVC		ml		
.1.37.9	Caniveau type Acodrain S100 ou équivalent en béton polyester avec cadres et grille en fonte ductile compris 1 fonds de regard et panier petit modèle, classe C250 largeur utile = 10cm, longueur = 50cm, hauteur = 16.5cm	5.0	ml	106.40	532.00
.1.38.1	Regard pied de chute + tampon fonte 250 x 250	2.0	u	75.00	150.00
.1.35.3	Raccordement réseau existant ou ouvrage existant	1.0	u	150.00	150.00
	<i>sous total</i>				2 748.20
Réalisation d'un branchement EU					
	<i>sous total</i>	1.0	forf	874.00	874.00
	<i>sous total</i>				874.00
Signalisation horizontale					
.1.95.8	Plot de route en verre trempé type 360°	14.0	u	41.70	583.80
	<i>sous total</i>				583.80
Mise aux normes du réseau pluvial					
	Découpage de chaussée	60.0	ml	3.10	186.00
	Terrassement en tranchée pour réseau EP y compris croisement de réseaux	30.0	ml	20.75	622.50
	Pose et fourniture de PVC diam 250	30.0	ml	30.00	900.00
	Réalisation d'enrobé à chaud sur les tranchées	30.0	m2	12.40	372.00
	Raccordement sur réseau existant	1.0	u	150.00	150.00
	Création de regard avaloir	1.0	u	230.00	230.00
	Création de grille avaloir type AC1	1.0	u	354.50	354.50
	<i>sous total</i>				2 815.00
Montant total HT de l'avenant n° 2					9 717.50
T.V.A 19.60%					1 904.63
Montant total TTC de l'avenant n° 2					11 622.13

Monsieur Christian ROUSSEAU et Monsieur Alain DELAVault rappellent leur point de vue sur cet avenant, à savoir que certains travaux auraient dû être prévus à la base par le Maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (5 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions), accepte l'avenant n°2 au marché de travaux relatif à l'aménagement et la sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg (rue du Vieux Château) – tranche conditionnelle 2 – Lot 1 VRD (CTPA), pour un montant de 9 717.50 € HT, soit 11 622.13 € TTC, et charge Monsieur le Maire de le viser.

**N°2011 - 126 – Plan de circulation du Centre Bourg
et route de Lusignan**

Monsieur Jérôme MÊMETEAU présente le plan de circulation qui pourrait être mis en application après les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Vieux Château.

Ce plan de circulation prévoit :

- Modification du sens de circulation de la rue du Poirier Chilet et de la partie basse de la rue Saint Nicolas qui passerait en sens unique descendant,
- Mise en place de zones 30 sur la majeure partie du centre bourg :
 - ✓ rue Mélusine : en venant de Lusignan ou Rouillé à partir du carrefour avec la rue du Poirier Chilet
 - ✓ rue de Gâtine : en venant de Sanxay en face de la propriété cadastrée G 685, 20 mètres avant la rue de la Quinterie
 - ✓ rue des Trois Vallées : en venant de Curzay en face de la propriété cadastrée G 236, après la voie communale menant au village de la Gaud
 - ✓ rue Pictave : en venant de Coulombiers ou Lavausseau en face de la propriété cadastrée G 834, 50 mètres avant l'entrée de la cité de la Vigne
 - ✓ rue du Vieux Château
 - ✓ rues Casse Bots et Crouzilles
 - ✓ rue des Rocs
 - ✓ rue Saint Jean Baptiste
 - ✓ rue Saint Nicolas
 - ✓ rue du Poirier Chilet
 - ✓ rue de la Quinterie
 - ✓ rue du stade
 - ✓ cité de la Vigne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (9 voix pour, 4 abstentions) accepte le plan de circulation ci-dessus et charge le Maire de prendre les arrêtés correspondants.

D'autre part, le Conseil Municipal à l'unanimité, demande au Département de déplacer le panneau de limitation de vitesse 70 km/h situé sur la route de Lusignan avant le cimetière pour l'installer aussitôt la sortie d'agglomération.

N° 2011 - 127 – Rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes du Pays Méluin

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités de l'exercice 2010 de la Communauté de Communes du pays Méluin, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (11 voix pour, 2 abstentions) en accepte le contenu.

**N° 2011 - 128 – Immeubles 21 rue Saint Jean Baptiste
Proposition d'acquisition**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2011 – 21 du 28 février 2011 acceptant la mise en vente de l'immeuble cadastré G 365 sis 21 rue Saint Jean Baptiste appartenant à la Commune de JAZENEUIL au prix de 85 000 € net vendeur. Il rappelle également la délibération n°2011 - 80 du 18 juillet 2011 consentant la vente à Monsieur et Madame SCHOUBER, mais cette procédure n'a pas été à son terme en raison de la non obtention des prêts.

Une nouvelle proposition d'acquisition a été faite par Monsieur et Madame DAUNIZEAU Jérôme au prix de 77 000 € net vendeur par l'intermédiaire de l'agence RENO Immobilier de LUSIGNAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- consent à la vente de l'immeuble cadastré G365 sis 21 rue Saint Jean Baptiste appartenant à la Commune de JAZENEUIL,
- accepte l'offre de Monsieur et Madame DAUNIZEAU Jérôme au prix de 77 000 € net vendeur présentée par l'agence RENO Immobilier de LUSIGNAN,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de faire procéder à une entreprise qualifiée aux différents diagnostics immobiliers nécessaires à la vente du bien,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces administratives nécessaires à la vente de cet immeuble,
- confie à Maître MEUNIER Jean François, Notaire à LUSIGNAN l'établissement des actes de vente au profit de Monsieur et Madame DAUNIZEAU Jérôme.

N° 2011 - 129 – Aménagement de la salle du Moulin

Mission SPS et Contrôle Technique

Monsieur Jérôme MÈMETEAU présente les résultats de la consultation d'entreprises « SPS » et « Contrôle Technique » dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle du Moulin.

Au sujet de la consultation de bureaux de Contrôle Technique, il précise qu'il serait certainement judicieux de bénéficier de l'appui du bureau de contrôle au moment du dépôt du permis de construire, pour apporter un avis supplémentaire sur le risque d'inondation.

Quant à la mission « SPS », elle sera nécessaire au moment des travaux.

Avant d'aller plus en avant dans ce dossier, il est décidé de prendre rendez-vous avec les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour aborder le problème de la zone inondable avec les premiers éléments du permis de construire.

N°2011 - 130 – Acquisition de décorations lumineuses

Monsieur le Maire fait savoir que l'entreprise PYRO CONCEPT de NAZELLES NEGRON (37) propose de vendre à la Commune les 4 décorations lumineuses qu'elle détient depuis 2008 en location pour les fêtes de fin d'année (location sur 3 ans au prix annuel de 366.69 € TTC).

Le prix global d'acquisition est de 195.00 € HT, soit 233.22 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (9 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions) décide de faire l'acquisition de 4 décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année au prix global de 195.00 € HT, soit 233.22 € TTC auprès de l'entreprise PYRO CONCEPT de NAZELLES NEGRON (37).

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers ».

N°2011 - 131 – Ligne de trésorerie dévolution du contrat

Messieurs Stéphane PIN et Patrice OLIVIER, employés d'un organisme bancaire ayant présenté une offre, se retirent des débats.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de la consultation réalisée pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de **150 000 €** pour une durée d'une année à compter du 1^{er} décembre 2011 auprès des établissements bancaires suivants :

banques	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse Epargne
Taux	T4M + 1.40% (au 1 ^{er} septembre 2011 T4M = 1) 1 + 1.40% = 2.40% Ech. Trimestrielle	Euribor 3 mois + 2.10% (au 20 octobre 2011 Euribor = 1.536) 1.536 + 2.10 = 3.636 % Ech. Trimestrielle	néant

Commission d'engagement	150 €	0.10% soit 150 €	
Commission non utilisation	75 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ retient la proposition du **Crédit Mutuel**

- montant : **150 000 €**
- durée : **12 mois** à compter du 1^{er} décembre 2011
- périodicité de remboursement : **trimestrielle**
- taux : **T4M + 1.40%**
- Commission d'engagement : **150 €**
- Commission de non utilisation : **75 €**

☞ confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la souscription de la ligne de trésorerie, la signature de la convention à passer avec le Crédit Mutuel et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

N°2011 - 132 – Programme d'enfouissement FACE C
Rue Mélusine et rue Saint Nicolas

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques, et d'éclairage public de la rue Mélusine et du haut de la rue Saint Nicolas. Il rappelle également que ce projet était en attente d'une réponse de la commission de hiérarchisation du SIEEDV sur la programmation au titre du FACE C de l'exercice 2012.

Le SIEEDV a malheureusement fait savoir que notre dossier ne serait pas retenu pour l'année 2012, aucun projet d'une autre commune n'ayant été retiré.

Un contact rapide sera pris avec le Président du SIEEDV, Monsieur Arnaud LEPERCQ, et le Vice Président Monsieur Jean Michel CLEMENT pour connaître les possibilités d'accorder le projet d'enfouissement des réseaux avec celui de la sécurisation de la voirie.

N°2011 - 133 – Travaux sur l'Eglise

Monsieur le Maire fait savoir qu'un certain nombre de travaux est à prévoir sur l'église :

- Réfection des toitures du versant Nord de la nef et des ouvrages attenants,
- Réfection d'un secteur de couverture de la partie basse de la nef à la rencontre avec le transept droit,
- Contrôle et mise aux normes de l'alimentation électrique.

Il rappelle également le projet de mise en lumière intérieure des vitraux initié par les étudiants de l'ENSIP.

Le Conseil Municipal demande l'établissement de devis pour l'ensemble de ces points afin de déposer une demande d'aide globale auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département de la Vienne.

N° 2011 - 134 – Passage au carburant GNR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} novembre 2011, un nouveau carburant, le Gazole Non Routier (GNR) sera livré par les distributeurs.

Il présente des devis concernant soit l'acquisition d'une nouvelle cuve destinée au stockage de ce nouveau carburant à l'atelier technique, soit le nettoyage de l'ancienne cuve :

- acquisition d'une cuve neuve : devis LUSAGRI 570 € HT, soit 681.72 € TTC,
- nettoyage de l'ancienne cuve - devis SANICENTRE (Limoges) : 265.00 € HT, soit 316.94 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au nettoyage de la cuve à fuel de l'atelier technique et retient le devis de l'entreprise SANICENTRE de LIMOGES pour un montant de 265 € HT, soit 316.94 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 24 heures 00 minutes.

Ont signé au registre :

Monsieur Bernard BEAUBEAU	Monsieur Jérôme MÈMETEAU	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Stéphane PIN	
Madame Annabelle BOUTIN	Madame Martine EBRAN PICHON absente	Mademoiselle Fabienne OLÉAC
Madame Estelle ROY	Monsieur Alain CLÉMENT	Monsieur Alain DELAVAUULT
Monsieur Patrice OLIVIER	Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Daniel ROUSSEAU Absent représenté